



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 03 MARS 2026

Délibération n° DEL 2026-024

Le **03/03/2026** à 20h00, le conseil municipal de la commune de Viry dûment convoqué le **18/02/2026**, s'est réuni en session officielle, dans les locaux de la salle de l'Ellipse, 140 rue Villa Mary, sous la présidence de M. Laurent CHEVALIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 24

Présents : 16

CHEVALIER Laurent, Maire, BARBIER Claude, SECRET Michèle, AMSALEM Ronan, RODRIGUEZ Sandrine, BONHOMME Samuel, BERON Alexandra, LARCHER Patrick, adjoints, VIOLLET Michèle, MATTANA Alain, DE VIRY François, MOYNAT Raphaël, SECRET Michel, MERLOT Cédric, ROSAY Jacques, LEFORT Agnès

Procurations : 02

DUPONT Lorelei a donné pouvoir à LARCHER Patrick, DUPENLOUP Nathalie a donné pouvoir à MOYNAT Raphaël

Absents : 08

DUPONT Lorelei, VIOLLET Pierre, DUPENLOUP Nathalie, DEMALTE Carine, PANTACCHINI Julien, BARBIER Savoya, DE VIRY Henri, CHEVALIER-NEILSON Lucy

Secrétaire :

ROSAY Jacques

Publicité : Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :

- Transmission à la préfecture le 12/03/2026
- Publication le 13/03/2026

Objet : MARCHES PUBLICS - Attribution du marché d'entretien des espaces verts

M. le Maire explique à l'assemblée, que les lots du marché d'entretien des espaces verts, actuellement en cours, arrivent à échéance entre le 15 et le 18 avril 2026.

Afin de renouveler ce marché public, un appel d'offres ouvert, a été lancé le 7 octobre 2025, avec une date limite de réception des plis, fixée au 25 novembre 2025. Le nouveau marché est composé des lots suivants :

- Lot n°1 : Tonte des pelouses - Désherbage des massifs, des cheminements et des places (le montant de commande du lot et de chaque reconduction est limité à 80 000,00 € HT) ;
- Lot n°2 : Entretien de 7 bassins de rétention - Contrôle et entretien des espaces boisés - Gestion et élimination de la Renouée du Japon (le montant de commande du lot et de chaque reconduction est limité à 60 000,00 € HT) ;
- Lot n°3 : Entretien des espaces verts dans les secteurs de l'école élémentaire, de l'EHPAD, du contournement (RD 992) et de l'entrée de ville (RD 1206) (le montant de commande du lot et de chaque reconduction est limité à 30 000,00 € HT).

Le marché public est passé sous forme d'accord-cadre à bons de commande mono-attributaire, d'une durée initiale de 12 mois, à compter 20 avril 2026, reconductible tacitement 3 fois, chaque période de reconduction étant de 12 mois.

Il est précisé que le lot n°3 est réservé aux structures d'insertion, conformément à l'article L2113-13 du code de la commande publique.

Les critères de sélection des offres pour l'ensemble des lots sont les suivants :

- Critère 1 - Valeur technique /60 avec :
 - Sous-critère 1 - Moyens humains et matériels /20
 - Sous-critère 2 - Organisation et méthodologie proposées /30
 - Sous-critère 3 - Respect de l'environnement
- Critère 2 - Prix des prestations / 40

A la suite de cet appel à concurrence, ont été réceptionnées :

Pour le lot n°1 :

- IDVERDE ;
- MILLET PAYSAGE ENVIRONNEMENT, en groupement avec CREATION PAYSAGE ;
- COUDEKLA.

Pour le lot n°2 :

- IDVERDE ;
- MILLET PAYSAGE ENVIRONNEMENT.

Pour le lot n°3 :

Aucune offre n'a été remise pour ce lot.

Les candidatures présentées par ces 3 candidats pour le lot n°1 et par ces 2 candidats pour le lot n°2, ont été admises, au vu de leurs capacités juridiques, économiques et techniques, jugées suffisantes.

Le 20 janvier 2026, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie, pour se prononcer sur l'attribution du marché, au vu du rapport d'analyse des offres. Elle a ainsi pris la décision suivante :

- Attribution du marché d'entretien d'espaces verts - lot n° 1 « Tonte des pelouses - Désherbage des massifs, des cheminements et des places » à MILLET PAYSAGE ENVIRONNEMENT, dont le siège est situé 354 route des Chênes - BP 21 - 73420 Drumettaz-Clarafond, mandataire d'un groupement d'entreprises avec CREATION PAYSAGE, pour un montant annuel estimatif de 79 890,00 € HT (voir bordereau des prix unitaires - détail quantitatif estimatif annexé à l'acte d'engagement) ;
- Attribution du marché d'entretien d'espaces verts - lot n°2 « Entretien de 7 bassins de rétention - Contrôle et entretien des espaces boisés - Gestion et élimination de la Renouée du Japon » à IDVERDE dont le siège est situé 25 quai du Président Paul Doumer - 92400 Courbevoie, pour un montant annuel estimatif de 43 148,09 € HT (voir bordereau des prix unitaires - détail quantitatif estimatif annexé à l'acte d'engagement) ;
- Déclaration de la procédure portant sur le lot n°3 infructueuse, faute d'offre remise, et relance d'une procédure sans publicité, ni mise en concurrence, conformément à l'article R. 2122-2 du code de la commande publique.

Suite à la réalisation d'un sourcing, l'association SERVICES ENTRETIEN FORESTAGE (SEFOREST), bénéficiant de l'agrément en tant qu'entreprise d'insertion, a été invitée à candidater par une consultation par mail en date du 21 janvier 2025. Elle a remis son offre le 10 février 2026. Sa candidature a été admise, au vu de ses capacités juridiques, économiques et techniques, jugées suffisantes.

Le 17 février 2026, la Commission d'Appel d'Offres s'est réunie, pour se prononcer sur l'attribution du lot n°3 du marché, au vu du rapport d'analyse des offres. Elle a ainsi pris la décision suivante :

- Attribution du marché d'entretien d'espaces verts - lot n° 3 « Entretien des espaces verts dans les secteurs de l'école élémentaire, de l'EHPAD, du contournement (RD 992) et de l'entrée de ville (RD 1206) » à l'association SERVICES ENTRETIEN FORESTAGE (SEFOREST), dont le siège est situé 13 rue de la Barrade - ZI du Pont de Tasset - MEYTHET - 74960 Annecy, pour un montant annuel estimatif de 29 780,00 € HT (voir bordereau des prix unitaires - détail quantitatif estimatif annexé à l'acte d'engagement).

Vu le Code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-2, L. 2125-1, R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5, et R. 2162-1 à R. 2162-14,

Vu l'ouverture des plis pour la consultation initiale en date du 25 novembre 2025,

Vu l'ouverture des plis du lot n°3 suite à la relance de la procédure, le 10 février 2026,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu le procès-verbal et la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 20 janvier 2026,

Vu le procès-verbal et la décision d'attribution de la Commission d'Appel d'Offres réunie le 17 février 2026,

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article 1 :

Prend acte de la décision formulée par la Commission d'Appel d'Offres du 20 janvier 2026, d'attribution du marché d'entretien d'espaces verts - lot n°1 « Tonte des pelouses - Désherbage des massifs, des cheminements et des places » à MILLET PAYSAGE ENVIRONNEMENT, dont le siège est situé 354 route des Chênes - BP 21 - 73420 Drumettaz-Clarafond, mandataire d'un groupement d'entreprises avec CREATION PAYSAGE, pour un montant annuel estimatif de 79 890,00 € HT (voir bordereau des prix unitaires/détail quantitatif estimatif).

Article 2 :

Prend acte de la décision formulée par la Commission d'Appel d'Offres du 20 janvier 2026, d'attribution du marché d'entretien d'espaces verts - lot n° 2 « Entretien de 7 bassins de rétention - Contrôle et entretien des espaces boisés - Gestion et élimination de la Renouée du Japon » à IDVERDE dont le siège est situé 25 quai du Président Paul Doumer - 92400 Courbevoie, pour un montant annuel estimatif de 43 148,09 € HT (voir bordereau des prix unitaires/détail quantitatif estimatif).

Article 3 :

Prend acte de la décision formulée par la Commission d'Appel d'Offres du 17 février 2026, d'attribution du marché d'entretien d'espaces verts - lot n°3 « Entretien des espaces verts dans les secteurs de l'école élémentaire, de l'EHPAD, du contournement (RD 992) et de l'entrée de ville (RD 1206).» à l'association SERVICES ENTRETIEN FORESTAGE (SEFOREST), dont le siège est situé 13 rue de la Barrade - ZI du Pont de Tasset - MEYTHET - 74960 Annecy, pour un montant annuel estimatif de 29 780,00 € HT (voir bordereau des prix unitaires - détail quantitatif estimatif annexé à l'acte d'engagement).

Article 4 :

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, à signer les marchés correspondants ainsi que tout document relatif à leur exécution.

Résultat du vote :

Pour : 18 voix	Contre : 00 voix	Abstention : 00 voix
----------------	------------------	----------------------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente délibération, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Pour extrait conforme

Le Maire,
Laurent CHEVALIER

Signé

Le Secrétaire,
Jacques ROSAY

Signé